

<p style="text-align: center;">LETTRE OUVERTE AUX POLICIERS, GENDARMES ET DOUANIERS RELATIVE A LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CLANDESTINITE</p>

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs mois, vous êtes de plus en plus nombreux à me solliciter au sujet de la politique de lutte contre la clandestinité, marquée ces derniers temps par un effondrement des expulsions des étrangers entrés illégalement en France.

Vous faites part le plus souvent d'un malaise grandissant devant la remise en cause de l'utilité de l'une de vos missions : l'arrestation des clandestins en vue de leur reconduite à la frontière.

Les faits, dramatiques, confirment et justifient votre désarroi.

Depuis le début de l'année 2011, les reconduites à la frontière sont en effet en chute libre, après une baisse de près de 5% déjà en 2010. La plupart des centres de rétention administrative sont aujourd'hui quasiment vides : les dernières enquêtes auprès de la Cimade évoquent un taux de remplissage de 8,5% seulement sur neuf sites, divisé par trois en un an. L'association France Terre d'Asile confirme cette baisse spectaculaire.

La soumission aveugle du gouvernement à des injonctions européennes très critiquables explique cette situation inadmissible.

Un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne rendu le 28 avril 2011 en Italie a en effet déclaré illégale la détention d'un migrant au motif qu'il se trouve en situation irrégulière (arrêt El Dridi). Cette décision a été immédiatement relayée en France par le ministère de la Justice, avec une diligence particulière.

A cet arrêt auquel le gouvernement français s'est soumis sans sourciller, il faut ajouter l'obligation qui incombe désormais aux pouvoirs publics de laisser aux clandestins un délai minimal de sept jours dans le cas où ils opteraient pour un retour volontaire dans leur pays. Un délai souvent mis à profit par les étrangers en situation irrégulière pour disparaître. La très mauvaise gestion par le gouvernement de la transposition de la directive européenne dite « retour » est ici en cause.

Ces récentes évolutions du droit européen ne doivent pas être acceptées dans la mesure où elles menotent l'Etat dans l'exercice de l'une de ses missions régaliennes essentielles. Ainsi, la passivité du gouvernement face à cet effondrement de la lutte contre la clandestinité n'est pas acceptable. Et le zèle mis à appliquer des dispositions absurdes est encore plus condamnable.

Pour ma part, je refuse de renoncer au combat contre l'immigration illégale.

Dans l'immédiat, j'appelle le gouvernement à faire valoir l'intérêt supérieur de la Nation et la nécessaire préservation de l'ordre public en cessant de se soumettre à la coûteuse idéologie de l'Union européenne.

Un étranger arrivé illégalement chez nous doit être renvoyé chez lui : cette règle d'or qui est la mienne, devrait être celle de l'Etat et je regrette que le gouvernement la bafoue chaque jour.

Plus fondamentalement, je tiens à préciser que votre vocation première, à vous, policiers, gendarmes, douaniers, n'est pas de passer tout votre temps à rechercher les clandestins, qui plus est quand ils sont immédiatement relâchés. Votre mission est de lutter contre la délinquance et les trafics pour permettre à nos compatriotes de vivre dans la sécurité et la tranquillité, et je souhaite que vous puissiez vous consacrer pleinement à ces tâches essentielles. Nos banlieues, nos villes et nos campagnes sont en proie à des violences de plus en plus barbares, que vous devez avoir les moyens de combattre.

C'est pourquoi nous devons changer radicalement de politique afin de réduire très nettement en amont l'afflux de clandestins vers la France. Cela nécessite de couper les pompes aspirantes de l'immigration illégale, alors que notre pays est aujourd'hui dans ce domaine l'un des plus incitatifs au monde.

Pour ma part, je prends l'engagement de supprimer dès mon arrivée au pouvoir l'Aide Médicale d'Etat, dont le budget atteint désormais 600 millions d'euros, cinq fois plus qu'il y a onze ans lors de sa création.

Nous remettons également en cause les accords de Schengen, qui nous ont fait perdre le contrôle de nos frontières, nous livrant ainsi potentiellement à toute l'immigration clandestine à destination de l'Europe. Quand on ne maîtrise plus ses frontières, les trafics et les filières de passeurs prospèrent, ainsi que nous le constatons de plus en plus visiblement.

Je partage donc vos inquiétudes sur l'inaction totale du gouvernement de Nicolas Sarkozy contre la clandestinité, alors qu'en parallèle le pouvoir promet une politique d'immigration légale plus laxiste que jamais : 203 000 titres de séjour distribués l'an dernier contre 114 000 en 2000 sous Lionel Jospin. Il est temps que cessent les discours électoralistes et la communication permanente de l'exécutif, au profit de l'action ! A ce titre, la nouvelle loi relative à l'immigration, l'intégration et la nationalité contient, comme toutes les précédentes, beaucoup d'effets d'annonce mais ne propose aucune solution concrète et durable sur le fond.

Je vous demande néanmoins de garder espoir.


2012 sera l'occasion j'en suis sûre d'un profond renouvellement, qui permettra l'application du projet de redressement que je porte.

Dans l'immédiat, afin de faire avancer un dossier qui ne semble guère préoccuper le gouvernement, je vais demander dans les jours qui viennent un entretien avec les ministres de l'Intérieur et de la Justice.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Vive la République !

Vive la France !



Marine Le Pen.